



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 23 a) de la liste préliminaire*

**Groupe de pays en situation particulière :
quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Conclusions de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/171 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de présenter à l'Assemblée, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les conclusions de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011. La Conférence s'est achevée par l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et de la Déclaration d'Istanbul. Le présent rapport porte sur les principaux éléments de ces documents et décrit la manière dont le Programme d'action d'Istanbul doit être mis en œuvre.

* A/66/50.



I. Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

1. Dans sa résolution 63/227, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé et de lui confier le mandat suivant : réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles¹; mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et recenser les obstacles et les difficultés rencontrés, ainsi que les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter; recenser les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face; réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés; engager la communauté internationale à renforcer son appui et son action en faveur des pays les moins avancés; et élaborer et adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

A. Préparatifs

2. L'Assemblée générale a chargé le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de coordonner les préparatifs de la Conférence. Les préparatifs ont démarré à la base et les activités entreprises d'abord au niveau national ont ensuite servi au lancement d'activités aux niveaux régional et mondial. L'ensemble du système des Nations Unies a contribué aux préparatifs coordonnés par le Bureau du Haut-Représentant. De nombreux séminaires et réunions ont été organisés, en particulier une série de 19 réunions auxquelles ont participé toutes les parties prenantes, à savoir les gouvernements, les parlementaires, les représentants de la société civile et du secteur privé. Les conclusions et recommandations issues de ces réunions ont facilité l'élaboration du Programme d'action d'Istanbul et la négociation des documents finals de la Conférence d'Istanbul².

3. Le Secrétaire général a constitué en 2010 un groupe de personnalités éminentes comprenant neuf membres, coprésidé par M. Konaré, ancien Président du Mali, et M. Wolfensohn, ancien Président de la Banque mondiale. Dans son rapport intitulé « Compact for Inclusive Growth and Prosperity », le groupe identifie un ensemble de mesures prioritaires destiné à promouvoir la transformation des pays les moins avancés. En conclusion, il fait observer que l'on ne pourra pas continuer à faire comme si de rien n'était et que des solutions aux difficultés particulières des pays les moins avancés devront être trouvées dans le cadre d'un nouveau programme d'action. Le groupe a également souligné que le succès de la mise en œuvre du nouveau programme d'action repose sur la définition d'objectifs clairs et quantifiables et la différenciation des responsabilités.

4. Pour la première fois, des parlementaires, des représentants de la société civile et du secteur privé ont été associés pleinement aux travaux préparatoires dès la

¹ A/CONF.191/13, chap. II.

² On trouvera un compte rendu plus détaillé des préparatifs et des travaux de la Conférence dans les documents A/CONF.219/IPC/2, 3, 4, 6 et 10 et A/CONF.219/4, et des renseignements complémentaires sur le site Web de la Conférence à l'adresse : <http://www.un.org/wcm/content/site/ldc/home>.

première étape. Les représentants de ces trois groupes ont participé aux préparatifs aux niveaux national, régional et international et contribué à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, notamment à la définition des priorités et objectifs nouveaux. Le Bureau du Haut-Représentant a facilité l'organisation de nombreuses réunions, avec le concours d'autres organismes des Nations Unies, de comités directeurs dévoués et de l'Union interparlementaire, ainsi que la participation des représentants des pays les moins avancés aux préparatifs et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions de la résolution 65/171 de l'Assemblée générale.

5. La négociation d'un nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés a débuté à la première session du Comité préparatoire intergouvernemental, tenue du 10 au 14 janvier 2011. La deuxième session s'est tenue du 4 au 8 avril 2011. Entre les deux sessions et jusqu'au début de la Conférence, d'intenses négociations ont eu lieu dans le cadre de consultations informelles. On notera qu'une grande partie du projet de programme d'action a été arrêtée avant la Conférence malgré la situation économique difficile qui régnait dans le monde et les effets persistants de la crise économique et financière, en particulier dans les pays donateurs habituels, dont certains ont dû procéder à des coupes budgétaires drastiques. De plus, les pays les moins avancés et beaucoup d'autres pays se heurtaient à de nouvelles difficultés du fait de l'instabilité croissante des marchés internationaux due aux changements climatiques, pour lesquels la recherche de solutions durables a peu progressé au niveau mondial. Cela étant, les conclusions du sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont eu un effet favorable sur les négociations.

B. Sommet d'Istanbul

6. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés comportait plusieurs volets, le débat général et le Comité plénier étant les principaux forums intergouvernementaux³. En plus, six débats interactifs de haut niveau portant sur des thèmes touchant au développement des pays les moins avancés et 45 manifestations spéciales et parallèles sur divers sujets intéressant ces pays ont été organisés. Le forum des parlementaires, le forum de la société civile et une réunion du secteur privé ont été organisés sur la base des travaux préparatoires intensifs menés dans ces trois domaines. Plusieurs membres du Groupe de personnes éminentes ont participé à la Conférence. M. Wolfensohn, Coprésident du Groupe, et des représentants de la société civile, du secteur privé et de la sphère parlementaire ont fait des déclarations en séance plénière. La Conférence a réuni plus de 8 900 participants accrédités, y compris 36 chefs d'État et de gouvernement, 200 parlementaires dont 10 présidents de parlement, 96 ministres et 60 chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Plus de 1 500 représentants de la société civile, notamment de centres de réflexion, et 500 dirigeants d'entreprise ont également participé à la Conférence.

³ On trouvera le rapport de la Conférence (A/CONF.219/7), le programme détaillé de la Conférence et d'autres informations sur le site Web de la Conférence, à l'adresse : <http://www.un.org/wcm/content/site/ldc/home>.

7. Au cours du débat général, de nombreux orateurs ont estimé que la Conférence était nécessaire et tombait à point nommé. Ils ont souligné que le nouveau programme d'action devrait être mieux ciblé et assorti de nouvelles priorités. Il faudrait définir des objectifs précis, affiner les axes de réflexion et rééquilibrer les priorités compte tenu de l'expérience acquise au cours de la décennie écoulée. Une adaptation plus étroite des mécanismes internationaux existants et des ressources disponibles aux nouvelles orientations du Programme d'action d'Istanbul pourrait déboucher sur des innovations et améliorations concrètes et utiles.

8. Les six débats interactifs de haut niveau ont permis à des participants de haut niveau d'engager un dialogue multipartite sur des thèmes déterminants pour la stratégie de développement des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie, à savoir : le renforcement des capacités de production et le rôle du secteur privé; la mobilisation des ressources aux fins du développement des pays les moins avancés et le partenariat mondial; la mise en valeur du commerce pour le développement et la transformation des pays les moins avancés; la bonne gouvernance à tous les niveaux; atténuer les vulnérabilités, relever les nouveaux défis et renforcer la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés; le développement humain et social, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces débats ont permis de dégager le consensus nécessaire pour renouveler et redynamiser les partenariats et mobiliser un appui et une action renforcés de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés.

9. Quarante-cinq manifestations spéciales et parallèles ont été organisées par les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations apparentées sur de nombreux sujets présentant un intérêt prioritaire pour les pays les moins avancés. Ces manifestations ont offert aux partenaires de développement des pays les moins avancés l'occasion d'annoncer des actions en leur faveur. Près de 100 propositions ont été faites, allant d'annonces de contributions et de mesures ciblées visant à promouvoir les investissements à des propositions concrètes touchant la coopération technique et le renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, le transfert de technologie, le renforcement des capacités en matière de recherche, le transfert des connaissances, et la création d'instituts de recherche et de technologie. De nouveaux projets ont été lancés en vue d'améliorer la collecte des données et les capacités statistiques, de fournir des outils d'information et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul⁴.

10. Le forum parlementaire tenu le 8 mai 2011 a été l'aboutissement des travaux de la Conférence en ce qui concerne le volet parlementaire. Les parlementaires ont souligné que le Programme d'action d'Istanbul devait être pleinement intégré aux plans nationaux de développement pour garantir son appropriation par les États et par conséquent son efficacité. Ils ont insisté sur la nécessité de responsabiliser davantage les partenaires nationaux et internationaux, les pays les moins avancés devant prendre en main leur développement en pratiquant une bonne gouvernance et en améliorant la coopération Sud-Sud. La bonne gouvernance étant une condition *sine qua non* du développement, les participants au forum ont souligné que les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans tous les aspects de la mise en œuvre,

⁴ Une liste détaillée des propositions sera diffusée sur le site Web de la Conférence à l'adresse : <http://www.un.org/wcm/content/site/ldc/home>.

du suivi et de l'examen du Programme d'action et doivent être capables d'exercer leur pouvoir de contrôle et leurs fonctions représentatives s'agissant de toutes les questions liées au développement.

11. Le forum de la société civile, qui était consacré à l'examen des nombreuses difficultés rencontrées par les pays les moins avancés sur le plan du développement, a permis aux États Membres, aux institutions spécialisées, aux fonds et programmes et aux organisations gouvernementales internationales d'engager le dialogue avec les représentants de la société civile, c'est-à-dire les mouvements de femmes et de jeunes, les fédérations paysannes, les médias et les défenseurs des droits de l'homme. Le rapport mondial de la société civile, qui a été présenté au forum, contenait une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles selon une perspective locale. Le message essentiel de la société civile à cet égard est qu'il faudrait repenser le modèle de développement, cesser de se laisser guider par les besoins du marché pour mettre en place des politiques de développement axées sur les populations et qui imposent à l'État de garantir des moyens de subsistance viables. L'amélioration de la gouvernance, notamment l'importance accrue qu'il convient d'accorder aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, était l'un des principaux sujets de préoccupation. À l'issue du forum, les organisations de la société civile ont adopté la Déclaration d'Istanbul, dans laquelle elles ont demandé aux États Membres d'accorder une attention particulière à un certain nombre de secteurs et d'accroître les investissements dans l'agriculture, l'éducation, la santé et l'information, le transfert de technologie ainsi que l'eau et l'assainissement pour tous.

12. Le volet secteur privé a été l'occasion de formuler des propositions concrètes pour remédier aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés en matière de développement du secteur privé. Il marqua une étape importante dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies car c'était la première fois que le secteur privé était pleinement associé aux travaux d'une grande conférence organisée sous les auspices de l'Organisation, ce qui lui a permis de contribuer à l'élaboration du document final. Les travaux s'articulaient autour de trois composantes intimement liées : la Réunion de haut niveau sur l'investissement et les partenariats; le Forum mondial pour les partenariats d'affaires, une instance de concertation entre les diverses parties concernées – milieux d'affaires, investisseurs, représentants des gouvernements et autres; et la foire commerciale, qui a permis de faire connaître les perspectives d'exportation et autres possibilités dans les pays les moins avancés. Le Forum des entreprises a fait des recommandations aux gouvernements sur les nouvelles mesures à prendre, lancé de nouvelles initiatives et publications et pris de nouveaux engagements. Les nouveaux engagements et initiatives portaient sur des domaines aussi divers que le développement de la technologie du haut débit et du numérique, l'appui aux pays les moins avancés dans le domaine des transactions boursières, le tourisme durable et les conseils pour investir dans les pays les moins avancés.

II. Principales composantes du Programme d'action d'Istanbul

13. La Conférence a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁵ et la Déclaration d'Istanbul⁶, qui affirment la ferme volonté des États Membres de renouveler et de renforcer le partenariat mondial en faveur des pays les moins avancés, conformément au mandat qui lui a été confié. Le Programme d'action d'Istanbul définit les grandes orientations et la stratégie relatives au développement durable des pays les moins avancés durant la prochaine décennie, en mettant l'accent sur la capacité de production. De nombreux acteurs devront contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action, à savoir les pays donateurs, les pays en développement, les parlements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales.

14. Le Programme d'action d'Istanbul souligne que les ressources naturelles et humaines des pays les moins avancés représentent un énorme potentiel du point de vue de la croissance économique mondiale, du bien-être et de la prospérité et qu'en répondant aux besoins particuliers de ces pays, on contribuera à la cause de la paix, de la prospérité et du développement durable pour tous. Il contient un examen détaillé de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, qui s'appuie largement sur le rapport du Secrétaire général⁷. Il définit également un certain nombre d'objectifs, de buts et de principes ainsi que des domaines d'action prioritaires sur la base des enseignements tirés de l'expérience.

A. Objectifs, buts et principes

15. L'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif étant de faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement. À cet effet, il sera nécessaire de s'efforcer d'atteindre dans les pays les moins avancés une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an, ce qui suppose que les politiques et mesures d'appui énoncées dans le Programme d'action soient mises en œuvre et que toutes les parties prenantes s'emploient résolument à intégrer le Programme d'action aux stratégies de développement. Le ferme engagement pris par les pays les moins avancés et les partenaires de développement d'intégrer le Programme d'action aux stratégies de développement représente à cet égard une avancée importante.

16. Le Programme d'action d'Istanbul est axé sur la réduction de la vulnérabilité des pays les moins avancés; face aux nouveaux obstacles au développement tels que les effets conjugués de la crise alimentaire, énergétique et économique et des changements climatiques, il préconise la transformation structurelle par le biais de l'accroissement de la capacité de production. Le Programme d'action vise

⁵ A/CONF.219/3 et Rev.1.

⁶ A/CONF.219/L.1.

⁷ A/66/66-E/2011/78.

également à assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

17. Le Programme d'action d'Istanbul énonce un certain nombre de principes concertés qui auront une incidence considérable sur sa mise en œuvre. Le premier souligne qu'il incombe aux pays les moins avancés de prendre en main leur propre développement et d'en assumer la direction et la responsabilité première. Le principe d'une situation d'équilibre entre État et marché suppose une réorientation de la stratégie de développement pour la prochaine décennie, l'accent devant être mis sur le rôle actif de l'État dans le processus de développement.

18. Le Programme d'action énonce également les principes suivants : une démarche intégrée dans laquelle le processus de développement des pays les moins avancés doit être envisagé de manière exhaustive et globale; la solidarité et un véritable travail de partenariat; une optique orientée vers les résultats; la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme envisagés selon une optique globale; l'équité à tous les niveaux; la participation véritable des pays les moins avancés et leur droit à se faire entendre et être représentés.

B. Domaines d'action prioritaires

19. Les huit domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, qui ont été définis au cours du processus préparatoire et qui sont récapitulés ci-après, couvrent de manière générale tous les secteurs intéressant le développement des pays les moins avancés. De fait, les priorités ont été rééquilibrées pour privilégier l'investissement dans les secteurs de production et le renforcement du capital physique, humain et social. Le Programme d'action met l'accent sur le renforcement des capacités de production et la transformation structurelle comme principaux moyens permettant de réaliser une croissance plus forte, plus équilibrée, plus équitable et durable et de parvenir à un développement durable. Les pays les moins avancés se sont engagés à adopter 126 mesures touchant aux différents domaines d'action prioritaires, les partenaires de développement ont décidé d'en prendre 102 et 16 autres seront prises conjointement.

20. **Capacité de production.** Le renforcement de la capacité de production, en tant que multiplicateur du développement, est l'idée maîtresse du Programme d'action d'Istanbul et sous-tend en tant que telle tous les domaines d'action prioritaires. La plupart des pays les moins avancés ont un secteur productif peu développé, et beaucoup sont toujours tributaires de l'exportation de produits bruts, ce qui restreint leur aptitude à produire de manière efficace et les rend vulnérables aux chocs économiques comme les fluctuations des cours des produits de base. Ils devront par conséquent s'orienter plus encore vers une production à forte intensité de main-d'œuvre s'ils veulent restructurer leur économie et atténuer durablement la pauvreté.

21. La volonté est manifestement d'accroître les investissements dans l'infrastructure et dans l'agriculture compte tenu des priorités nationales des pays les moins avancés afin d'accroître la valeur ajoutée et de créer des emplois. Le Programme d'action énonce, entre autres objectifs, l'amélioration notable de l'accès aux services de télécommunication, à l'infrastructure des transports et à l'énergie, notamment de la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelables. Des mesures doivent être prises en ce sens afin de permettre aux pays

les moins avancés de diversifier leur économie pour produire des biens à forte valeur ajoutée et créer des emplois décents grâce au développement de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie manufacturière et du tourisme. L'amélioration des chaînes de valeur par l'exportation de matières premières doit être prévue dans toute stratégie de diversification.

22. Des dispositions concrètes concernant le transfert de technologie sont énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul. Le transfert de technologie est un important facteur d'innovation, qui favorise l'accroissement de la productivité et l'accès à de nouveaux marchés, qui à leur tour permettent d'accroître la valeur ajoutée et d'assurer l'emploi décent. Le Programme d'action prévoit, entre autres mesures, d'entreprendre une analyse en vue de mettre en place une banque de technologies et des mécanismes d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation, qui permettront de réduire les coûts de transaction en ce qui concerne l'accès à la technologie. Il est également prévu de fournir, à des conditions préférentielles, des capitaux d'amorçage aux entreprises des pays les moins avancés qui investissent dans les nouvelles technologies.

23. **Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural.** L'agriculture joue un rôle fondamental dans presque tous les pays les moins avancés car elle favorise la sécurité alimentaire et l'emploi. C'est pourquoi le Programme d'action met très nettement l'accent sur la revitalisation et la diversification de la production agricole dans les pays les moins avancés en préconisant d'augmenter les emplois et la production nationale selon une optique globale, de hausser les revenus de la population rurale et d'appliquer une stratégie exhaustive en matière de sécurité alimentaire. Pour accroître ces investissements dans les infrastructures rurales, il prévoit des mesures de renforcement des capacités, notamment en matière de recherche agricole, et la mise en place de filets de sécurité en prévision des crises alimentaires. Les mesures d'appui sont centrées sur les petits exploitants et les agricultrices, dont l'accès aux intrants et aux marchés devrait être renforcé pour leur permettre d'éviter la malnutrition et de produire des biens à forte valeur ajoutée. Le Programme d'action préconise également la promotion d'investissements internationaux responsables dans l'agriculture, la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles et l'amélioration du fonctionnement des marchés ruraux.

24. **Commerce.** Il a été convenu de s'efforcer de créer des conditions favorisant l'accès de tous les produits provenant des pays les moins avancés aux marchés, notamment en assurant rapidement, et durablement, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, avec des règles d'origine simples, transparentes et prévisibles, ainsi qu'en réduisant et en supprimant les obstacles non tarifaires ou injustifiés et autres mesures faussant les échanges. Il s'agit de multiplier par deux la part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020, notamment en élargissant la gamme des produits d'exportation. Il faudra surtout encourager la coopération sous-régionale et régionale, y compris l'aide à l'exportation et le resserrement des liens régionaux par le biais de mesures de facilitation du commerce. Les donateurs sont également convenus de renforcer la part de l'assistance fournie aux pays les moins avancés au titre de l'initiative Aide pour le commerce et l'appui au Cadre intégré renforcé.

25. **Produits de base.** Le Programme d'action d'Istanbul prévoit aussi de développer le tissu économique des pays les moins avancés afin de réduire leur

dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base et préconise la mise en place de stratégies de réglementation des produits de base et des stratégies visant à améliorer la productivité et la diversification verticale ainsi que la création de valeur. Les partenaires de développement se sont engagés à aider les pays les moins avancés à mieux atténuer et gérer les risques associés à l'instabilité du cours des produits de base. Le Programme d'action préconise également le renforcement de la transparence et la responsabilisation de toutes les entreprises, notamment dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives.

26. Développement humain et social. Dans le domaine du développement humain et social, les engagements en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ont été réaffirmés dans le Programme d'action d'Istanbul et les progrès devront se poursuivre au-delà de 2015 dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, de l'assainissement, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la protection sociale. Le Programme d'action met l'accent sur des questions spécifiques reliant le développement humain et social au renforcement des capacités de production. Les mesures qui associent étroitement ces deux domaines sont la formation professionnelle et technique, le transfert de technologie pour encourager la production locale de médicaments, la promotion de l'emploi des jeunes au moyen de programmes d'apprentissage, et l'instauration d'un environnement propice aux investissements du secteur privé dans le logement, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes étant toujours considérée comme une question intersectorielle, elle est par conséquent abordée dans tous les volets; toutefois, une sous-section lui est également consacrée dans laquelle les pays les moins avancés s'engagent à renforcer le rôle des mécanismes nationaux compétents et à accroître les ressources nécessaires ainsi qu'à favoriser la représentation et la participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions. La mise en place et le développement des systèmes de protection sociale, qui permettent de stabiliser l'économie et de renforcer la capacité d'adaptation des pauvres, sont également encouragés.

27. Crises multiples et nouveaux défis. Compte tenu de la vulnérabilité persistante des pays les moins avancés aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques, l'attention s'est de nouveau portée sur leur capacité d'adaptation. Les partenaires de développement se sont engagés à soutenir les stratégies d'atténuation des risques des pays les moins avancés et à renforcer leurs capacités à cet égard. Ces pays ayant besoin d'un appui technique et financier additionnel, prévisible et suffisant pour s'adapter aux changements climatiques et pour en atténuer les effets, le Programme d'action d'Istanbul recommande d'accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques, et de les aider à renforcer leurs capacités de production, commercialisation et distribution d'énergie propre, y compris la mise en valeur des énergies renouvelables. Pour les aider à faire face à l'ampleur et aux effets accrus des catastrophes naturelles, le Programme d'action propose de renforcer les activités de sensibilisation, ainsi que la cohérence et la décentralisation en matière de réduction des risques. Les partenaires de développement se sont engagés à aider les pays les moins avancés à renforcer les moyens dont ils disposent pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, notamment dans le cadre d'initiatives régionales et au moyen du partage des connaissances et des compétences.

28. **Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités.** Les pays les moins avancés se sont engagés à créer des conditions propres aux investissements, à mobiliser l'épargne, à promouvoir le développement du secteur privé et à mener les réformes fiscales nécessaires. Les donateurs ont réaffirmé leur détermination à assurer le respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, c'est-à-dire à doubler d'ici à 2015 le montant actuel (38 milliards de dollars) d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Le Programme d'action recommande également d'accroître la qualité de l'aide, notamment de consacrer une plus grande part de l'aide publique au développement au secteur productif. À cet égard, l'engagement d'utiliser les systèmes nationaux comme première option pour les programmes d'aide à l'appui des activités gérées par le secteur public et de fournir aux gouvernements des pays les moins avancés des informations actualisées et transparentes sur les engagements et les décaissements annuels revêt une importance particulière. Les pays donateurs sont également convenus de revoir leurs engagements en matière d'aide publique au développement en 2015 et d'accroître encore les ressources allouées aux pays les moins avancés.

29. Par ailleurs, il a été décidé de poursuivre les mesures d'allègement de la dette et d'explorer la possibilité d'utiliser des instruments et des mécanismes de la dette nouveaux et améliorés tels que l'échange de créances. Cela suppose que les partenaires de développement doivent assurer le financement intégral et dans les délais de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et que des mesures d'allègement de la dette spécifiques doivent être mises en place pour les pays les moins avancés qui ne sont pas des pays pauvres très endettés ainsi que des moratoires temporaires de la dette.

30. Il a également été décidé de lancer de nouvelles initiatives visant à promouvoir l'investissement dans les pays les moins avancés, notamment de mettre en place des systèmes d'assurance, des garanties et des programmes de financement préférentiels – crédits à l'exportation, outils de gestion des risques, cofinancement et le capital-risque, et de mobiliser des fonds auprès des entreprises. Ces mesures devront être concentrées en particulier sur les secteurs voulus pour développer une base de production diversifiée et encourager l'établissement de liens avec les activités productives nationales et la création d'emplois. En outre, il a été convenu de s'efforcer de réduire le coût de transaction des envois de fonds, d'envisager d'établir un système de migration de courte durée et d'aider les pays les moins avancés à établir l'Observatoire international des envois de fonds.

31. **Bonne gouvernance à tous les niveaux.** Les buts et objectifs se rapportant à ce domaine comprennent, entre autres, le renforcement de la bonne gouvernance, de la primauté du droit, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la participation démocratique, notamment grâce au renforcement du rôle des parlements. Les pays les moins avancés se sont engagés à réformer le cadre institutionnel, légal et réglementaire et le secteur public afin d'améliorer l'efficacité et la transparence des services, notamment la lutte contre la corruption. Ils ont également décidé d'améliorer leurs capacités humaines et institutionnelles, notamment leurs capacités statistiques, et d'intégrer la prévention et le règlement des conflits dans les plans nationaux de développement. Les partenaires de développement se sont engagés à soutenir ces efforts, notamment en fournissant en temps voulu aux pays les moins avancés des informations sur les

engagements et décaissements annuels d'aide publique au développement afin de garantir l'exactitude des budgets et des comptes, de promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des institutions financières, commerciales et de développement, ainsi que d'harmoniser l'aide et de l'aligner sur les priorités nationales des pays les moins avancés touchés par des conflits.

32. Il convient de noter que des buts et objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs, sont définis pour chaque domaine d'action prioritaire, soit 47 en tout. Ces buts et objectifs tiennent compte dans une large mesure des critères d'identification des pays les moins avancés – faible revenu par habitant, faible niveau de développement humain et vulnérabilité économique. Définis de manière objective, ils devraient faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Les mesures relatives à des questions intersectorielles telles que le transfert de technologie et l'autonomisation des femmes sont énoncées dans des sous-sections distinctes mais aussi dans les autres domaines d'action prioritaires afin de mettre en avant leur importance fondamentale.

C. Coopération Sud-Sud

33. Dans le Programme d'action, la nouvelle réalité des relations économiques internationales est abordée dans la section consacrée à la coopération Sud-Sud. Le resserrement des liens entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements, des envois de fonds, de la coopération financière et du transfert de technologie a ouvert de nouvelles perspectives pour les pays les moins avancés. Les pays en développement entendent appuyer la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul dans la mesure de leurs capacités. Dans le même ordre d'idées, le Programme d'action souligne également le rôle primordial que la coopération sous-régionale et régionale peut jouer dans la promotion du développement des pays les moins avancés.

D. Reclassement et transition sans heurt

34. Dans le Programme d'action d'Istanbul, la question du reclassement et de la transition est traitée dans une section à part, le but étant de faciliter la transition sans heurt des pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés. Les mesures prévues à cet égard consistent à réduire progressivement les avantages accordés aux pays les moins avancés évitant ainsi le risque de compromettre leur développement durable. Un groupe de travail sur une transition sans heurt doit être créé à cette fin. Par ailleurs, les mesures spéciales de soutien aux pays les moins avancés devraient être prolongées par les partenaires de développement pendant quelque temps, y compris les aides octroyées aux pays les moins avancés par le système des Nations Unies pour les voyages de leurs délégués.

E. Mise en œuvre, suivi et surveillance

35. Le succès de la Conférence dépend de l'application intégrale et effective du document final par toutes les parties intéressées, y compris les organismes des Nations Unies. Le Programme d'action prévoit la mise en place de mécanismes de

suivi et de surveillance aux niveaux national, régional et mondial, qui devraient être complémentaires et se renforcer les uns les autres.

36. Les mesures voulues seront prises pour garantir la responsabilité mutuelle des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au regard des engagements souscrits par les uns et les autres, au titre du partenariat mondial et du principe d'appropriation par les pays.

37. Les arrangements nationaux sont d'autant plus importants qu'ils constituent la base de l'appropriation et de la direction des programmes par les pays. Le Programme d'action d'Istanbul préconise l'intégration de ses dispositions dans les politiques nationales et les schémas de développement nationaux et la conduite d'examen périodiques au niveau national avec la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes. De leur côté, les partenaires de développement devraient intégrer le Programme d'action dans leur schéma de coopération et vérifier qu'il est donné suite à leurs engagements.

38. Au niveau régional, des examens biennaux devraient être entrepris par les commissions régionales et institutions compétentes des Nations Unies, avec le concours des organismes régionaux et sous-régionaux. Les résultats de ces examens seront pris en compte dans ceux entrepris au niveau mondial, qui comprendrait le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, notamment dans le cadre de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Un vaste examen de haut niveau à mi-parcours est également prévu.

III. Conclusions et recommandations

39. La Conférence d'Istanbul a montré clairement qu'il fallait continuer de se préoccuper des pays les moins avancés, car ce sont les plus vulnérables et par conséquent ceux qui ont le plus besoin d'être aidés. Ces pays doivent donc être considérés comme hautement prioritaires par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies. Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le Programme d'action d'Istanbul, toutes les parties prenantes doivent contribuer à l'application des mesures prioritaires, qui doivent être envisagées de manière globale étant donné leur interdépendance.

40. Dans le Programme d'action d'Istanbul, le Secrétaire général est prié de veiller à la mobilisation intégrale et à la coordination de toutes les composantes du système des Nations Unies afin d'assurer le suivi du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Les organismes des Nations Unies joueront donc un rôle actif dans le processus de mise en œuvre du Programme d'action et ce, dans tous les domaines d'action prioritaires et à tous les niveaux. Le système des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations multilatérales, devraient également intégrer le Programme d'action dans leurs programmes de travail et leurs plans stratégiques et contribuer à la surveillance, au suivi et à l'examen de sa mise en œuvre.

41. Le recours, par toutes les parties prenantes, au Programme d'action d'Istanbul en tant que cadre directeur des activités de développement sera la preuve sans appel de son utilité et la condition préalable à toute responsabilité mutuelle. C'est pourquoi le Programme d'action doit être intégré aux stratégies et plans nationaux

de développement des pays les moins avancés. Les partenaires de développement devraient appuyer les objectifs et politiques concertés élaborés par les pays les moins avancés et intégrés dans les cadres nationaux de développement et de coopération. Ils devraient également s'employer à renforcer la cohérence entre les différents domaines d'action, notamment l'aide publique au développement, le commerce, l'investissement étranger direct, la dette et les finances.

42. La communauté internationale devrait honorer les engagements qui ont été pris ou renouvelés à Istanbul dans les huit domaines d'action prioritaires, notamment atteindre ou réviser les objectifs chiffrés en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, améliorer la qualité de l'aide, améliorer l'accès aux marchés, poursuivre les mesures d'allégement de la dette, mettre en place des mesures d'incitation destinées aux pays d'origine pour attirer les investissements étrangers directs, renforcer le transfert de technologie, continuer de fournir, à des conditions préférentielles, des capitaux d'amorçage aux entreprises novatrices des pays les moins avancés et améliorer la gouvernance à tous les niveaux. La coopération Sud-Sud et les initiatives régionales devraient jouer un rôle important dans la mise en œuvre des mesures prioritaires.

43. Les organisations de la société civile doivent tirer parti de leur large audience aux niveaux national, régional et mondial pour jouer un rôle majeur en appelant l'attention sur les lacunes et les difficultés de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et sur ses perspectives. Elles devraient également être associées aux campagnes y relatives et l'intégrer à leurs activités de sensibilisation. L'Organisation des Nations Unies devrait mettre à profit son partenariat avec les organisations et fondations de la société civile pour promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action.

44. Les parlements, qui se sont vu attribuer un rôle déterminant dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Istanbul, doivent promouvoir activement l'intégration du Programme d'action, notamment en renforçant le réseau de points focaux pour aider les parlements des pays les moins avancés à évaluer leurs besoins institutionnels et procéder à des échanges avec leurs homologues sur les politiques à adopter, conformément à la recommandation du Forum parlementaire.

45. Le potentiel du secteur privé, aussi bien des petits exploitants agricoles que des multinationales, qui joue un rôle primordial dans le renforcement des capacités de production, doit être mis à profit. Il s'agit notamment d'accroître les investissements du secteur privé, d'encourager l'établissement de liens entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales et de promouvoir l'idée de l'entreprise citoyenne.

46. Pour une mise en œuvre effective et efficace des mesures prioritaires, il est également indispensable de prendre en compte les résultats des récents travaux de recherche et les meilleures pratiques. Ainsi, les milieux universitaires, dont les universités et institutions de recherche, devraient être invités à fournir des informations actualisées en vue de faciliter les débats d'orientation et des conseils utiles pour une prise de décisions fondée sur des observations factuelles.

47. Les questions relatives aux pays les moins avancés devraient être régulièrement inscrites à l'ordre du jour des réunions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, les pays les moins avancés et leurs préoccupations devraient occuper une place de premier plan dans les initiatives de l'Organisation,

notamment dans celles de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire créée par le Secrétaire général, dans l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable et dans les travaux du Groupe de travail de haut niveau sur les transactions financières internationales pour le développement, qui fait partie du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement.

48. Le système des Nations Unies appuiera également les efforts visant à faire en sorte que le système économique mondial et sa structure soit ouvert à tous et tienne compte des besoins particuliers des pays les moins avancés en matière de développement, et garantisse leur participation véritable et leur droit à se faire entendre et à être représentés à tous les niveaux. Le Secrétaire général continuera de plaider en faveur de l'inscription des questions relatives aux pays les moins avancés dans l'ordre du jour d'autres grandes réunions internationales, notamment les réunions du Groupe des Vingt.

49. Le système des Nations Unies contribuera, en coopération avec les États Membres, à l'application des décisions concrètes énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul concernant les domaines d'action prioritaires, notamment la réalisation d'une analyse en vue de mettre en place une banque de technologies et des mécanismes d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation.

50. Le Programme d'action d'Istanbul demande que le système des Nations Unies contribue au renforcement et à l'amélioration des activités de suivi et de surveillance à tous les niveaux. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies seront chargés d'aider les pays à intégrer le Programme d'action dans leurs stratégies et programmes et collaboreront aux activités de suivie et de surveillance, en mettant à profit les mécanismes existants. Au niveau régional, les commissions régionales et institutions compétentes examineront tous les deux ans la mise en œuvre du Programme d'action, en coopération avec d'autres parties prenantes. Les résultats de ces examens nationaux et régionaux seront pris en compte lors de l'examen mondial.

51. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été chargé d'aider à la surveillance et au suivi effectifs de la mise en œuvre du Programme d'action ainsi qu'à la mobilisation et à la coordination de tous les organismes des Nations Unies, de redoubler d'efforts pour aider à mobiliser au plan international l'appui et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action et de fournir un appui aux consultations de groupe entre les pays les moins avancés. Il intensifiera également ses activités de sensibilisation et de communication afin de faire mieux connaître au public les priorités s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action et de faciliter ainsi sa prise en compte effective et la participation des parties prenantes.

52. Le Bureau du Représentant spécial coordonnera également la définition d'indicateurs et de données de référence pour chaque but, objectif et cible, essentiels pour assurer le suivi effectif du Programme d'action. Ce suivi devrait également porter sur la question cruciale de l'intégration du Programme d'action, et par conséquent viser aussi l'application des principales mesures et la suite donnée aux propositions faites à la Conférence d'Istanbul.

53. Le Programme d'action d'Istanbul recommande, en particulier aux parlements et au secteur privé, de mieux coordonner les mécanismes nationaux et d'accorder une importance accrue aux principales parties prenantes. Étant donné que la coordination à l'échelle du système des Nations Unies a été élargie, il faudrait institutionnaliser le groupe consultatif interorganisations. Il faudrait également s'employer en priorité à créer rapidement un groupe de travail sur une transition sans heurt car le nombre de pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés doit augmenter dans les prochaines années. Pour que le Bureau du Représentant spécial puisse appuyer énergiquement et efficacement la mise en œuvre du Programme d'action, à laquelle sont associés les gouvernements, les parlements, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies, il faudrait renforcer ses capacités.

54. En conclusion, si la communauté internationale accorde davantage d'attention à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Programme d'action d'Istanbul et donne la priorité à ce groupe de pays vulnérables au cours des 10 prochaines années, la moitié des pays les moins avancés pourraient satisfaire aux critères de reclassement et améliorer réellement les conditions de vie de leur population.
